

LAURIER, LAVERGNE & COTÉ

AVOCATS, Etc.

HON. W. LAURIER J. LAVERGNE P. H. COTÉ

Arthabaskaville, 14 novembre 1884,

Cher Mr. Bonette,

Je ne tiens pas beaucoup à la publication en volume, de mes discours. J'y consentirai de grand cœur, si vous pensez cependant y faire votre profit. Saisissez néanmoins cependant mes prières, de n'entreprendre cette publication que si vous avez la perspective assurée du succès. Dans le cas contraire persistez dans votre projet.

je ne peul un deoos
autat qu'un pluis
non seulement de mes donner
la liste de mes disens,
mais aussi de vous aider
dans la publication. Je tiendrais
à révoer personnelment tout
ce qui sera lié à la publi-
-ité, car bien souvent,
comme mes ave^{de} remarques,
le rapoter a innallé en
rappat de nombreuses
coquilles.

Votre hiev dévoté
Miguel Samis,